

# 3.6

## Avis d'audiences

---

---

## 3.6 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Roger Gingras, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 114635	2008-11-01 (C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M<sup>e</sup> Patrick de Niverville, président</li> <li>• Ian Cytrynbaum, C.d'A.Ass., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre</li> <li>• Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre</li> </ul>	2 mars 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 19 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et celles de ses règlements (<i>article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour s'être placé, directement ou indirectement, en situation de conflit d'intérêts (<i>article 10 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition de la plainte
Mauricio Bourque	2008-12-01	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M<sup>e</sup> Patrick de Niverville,</li> </ul>	3 mars 2009	Chambre de l'assurance de	1 chef pour avoir fait défaut de répondre aux demandes de	Audition de la

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Labelle, expert en sinistre (à l'emploi d'un assureur) Certificat n° 170734	(E)	<ul style="list-style-type: none"> <li>président</li> <li>Gilles Beaulieu, expert en sinistre (à l'emploi d'un assureur), membre</li> <li>Gilles Marin, expert en sinistre (à l'emploi d'un assureur), membre</li> </ul>	(9h30)	dommages - Montréal	renseignements contenues dans une correspondance du syndic ( <i>article 56 du Code de déontologie des experts en sinistre</i> );	plainte
Normand Bédard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 101863	2007-10-05 (C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>M<sup>e</sup> Patrick de Niverville, président</li> <li>France Laflèche, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre</li> <li>Daniel Pauzé, courtier en assurance de dommages, membre</li> </ul>	10 mars 2009 (14h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté (<i>article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (<i>article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de recueillir les renseignements</p>	Audition des moyens préliminaires

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (<i>article 27 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde aux besoins de l'assuré (<i>article 39 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait une déclaration fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (<i>article 37(7) du Code de déontologie des représentants en</i></p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de respecter le secret de tous renseignements personnels qu'il obtient sur un client et de les utiliser aux fins pour lesquelles il les obtient (<i>article 23 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>3 chefs pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (<i>article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	
Caroline Barr, courtier en assurance de dommages des particuliers Certificat n° 101158	2008-07-03 (C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M<sup>e</sup> Patrick de Niverville, président</li> <li>• Benoît Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre</li> <li>• Philippe Legault, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages,</li> </ul>	23 mars 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat confié par sa cliente (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition de la plainte

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		membre				
Daniel Duchamps, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 111001	2008-09-01 (C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>M<sup>e</sup> Patrick de Niverville, président</li> <li>Benoît Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre</li> <li>Lyne Leseize, courtier en assurance de dommages des particuliers, membre</li> </ul>	24 mars 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut de respecter le secret de tous renseignements personnels qu'il obtient sur un client (<i>article 23 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition des représentations sur sanction
Maurice Legault, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 120934 et Mario Legault,	2008-08-01(C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>M<sup>e</sup> Patrick de Niverville, président</li> <li>Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre</li> </ul>	27 mars 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p><u>Pour le dossier de Maurice Legault :</u></p> <p>4 chefs pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la Loi et ses règlements (<i>article 37(12) du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>5 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du code de déontologie des représentants en assurance de</i></p>	Audition des plaintes
	2008-08-02	<ul style="list-style-type: none"> <li>Luc Bellefeuille, C.d'A.A.,</li> </ul>				

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
courtier en assurance de dommages Certificat n° 156447	(C)	courtier en assurance de dommages, membre			<p>dommages);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de faire preuve de disponibilité (<i>article 8 du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p><u>Pour le dossier de Mario Legault :</u></p> <p>8 chefs pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la Loi et ses règlements (<i>article 37(12) du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>15 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>6 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>2 chefs pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du code de déontologie des</i></p>	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p><i>représentants en assurance de dommages);</i></p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de faire preuve de disponibilité (<i>article 8 du code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i></p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et celles de ses règlements (<i>article 8 du code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i></p>	

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Guy Marois 154091	(CD00-0748)	Janine Kean, président Pierre Décarie Gisèle Balthazard, A.V.A.	2 mars 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	audition culpabilité/ sanction
Irène Hornez 116499	(CD00-0744)	François Folot, président Jocelyn Boucher, A.V.C. Michel Cotroni, A.V.A.	3 mars 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme représentant.  Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	audition culpabilité/ sanction
Norman Burns 105595	(CD00-0731)	François Folot, président Bernard Meloche Robert Chamberland, A.V.A.	4 mars 2009 à 9h30  5 mars 2009 à 9h30	Hôtel Delta Trois- Rivières 1620, rue Notre- Dame, Trois-Rivières (Québec) G9A 6E5	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.  Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	poursuite - aud. culp
Gilles Desmarais 109880	(CD00-0704)	François Folot, président Albert Audet Gisèle Balthazard,	16 mars 2009 à 9h30	À venir Montréal	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.  Défaut d'exercer ses activités avec	audition sur sanction

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		A.V.A.			intégrité.	
Carole Dorion 110505	(CD00-0742)	Janine Kean, président Michèle Barbier, A.V.A. Gilles C. Gagné, A.V.C.	16 mars 2009 à 9h30 17 mars 2009 à 9h30 23 mars 2009 à 9h30 24 mars 2009 à 9h30	À venir Montréal	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Carole Dorion 110505	(CD00-0628)	Janine Kean, président Gilles C. Gagné, A.V.C. Michèle Barbier, A.V.A.	16 mars 2009 à 9h30 17 mars 2009 à 9h30 23 mars 2009 à 9h30 24 mars 2009 à 9h30	À venir Montréal	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.  Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi.	audition sur culpabilité
Italo Testa 138676	(CD00-0737)	François Folot, président Ginette Racine, A.V.C.	17 mars 2009 à 9h30 18 mars 2009 à 9h30 19 mars 2009 à 9h30 20 mars 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Conflits d'intérêts.	audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Claude Tardif 131966	(CD00-0734)	François Folot, président Robert Chamberland, A.V.A.	24 mars 2009 à 9h30  25 mars 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Conrad Lamadeleine 118659	(CD00-0457)	François Folot, président Felice Torre, A.V.A. Yannik Hay, A.V.C.	26 mars 2009 à 9h30	À venir Gatineau	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.  Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.	Aud - réouverture d'enquête